Une carte géo localisée des services et équipements proposés aux étudiants en situation de handicap

Publié le 6 octobre 2022, Mis à jour le 29 septembre 2023
Catégorie(s) : Communiqué de presse

LES CROUS METTENT À DISPOSITION UNE CARTE GÉO LOCALISÉE DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS PROPOSÉS AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

A l'occasion de la réunion du Comité interministériel du handicap ce jour, les Crous ont mis en ligne sur leurs sites Internet et sur le site etudiant.gouv.fr une carte géo-localisée indiquant pour chaque Crous les équipements et services disponibles pour les étudiants en situation de handicap.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche entreprise depuis plusieurs années par le réseau des Crous pour améliorer l'accueil des jeunes en situation de handicap qui sont de plus en plus nombreux et d'une diversité croissante.« Cette carte, qui permet en quelques clics aux étudiants de visualiser les équipements et services disponibles, démontre s'il en était besoin que l'offre de proposée par les Crous va bien au-delà du respect des obligations règlementaires, a souligné Dominique Marchand, présidente du Cnous. L'accueil des étudiants en situation de handicap constitue un défi pour les équipes des Crous qu'elles s'efforcent de relever. Face à la diversité des handicaps, elles doivent apporter un accompagnement adapté à chaque cas particulier. » De ce fait, les actions menées par le réseau des Crous sont multiples. Elles concernent à la fois la mise aux normes des logements et des restaurants, les travaux d'accessibilité, les équipements, les aides, l'accessibilité aux services numériques ou la vie étudiante.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Une carte géo localisée des services et équipements proposés aux étudiants en situation de handicap

Publié le 6 octobre 2022, Mis à jour le 29 septembre 2023
Catégorie(s) : Communiqué de presse

9 530 places d'hébergement « adaptées » ou « adaptables » Les Crous proposent ainsi 9 530 places « adaptées » ou « adaptables » pour les personnes à mobilité réduite ou souffrant d'autres handicaps sur l'ensemble de son parc locatif. Le dimensionnement de l'offre proposée est adapté aux besoins des étudiants, au regard du nombre de demandes et du taux d'occupation de ces logements. La hausse continue du nombre de logements Crous permet bien sûr d'accroitre chaque année le nombre de places « adaptées » ou « adaptables »

56 Meuros investis en faveur de l'accessibilité De 2008 à 2022, 56 Meuros de dotations spécifiques ont été attribuées par le ministère de l'enseignement supérieur pour financer des travaux d'accessibilité qui concernent prioritairement les établissements recevant du public (restaurants universitaires et structures d'accueil en particulier). En complément et même si les objectifs fixés par la réglementation sont en passe d'être atteintsles Crous poursuivent leur effort afin d'améliorer leur niveau d'accessibilité sur l'ensemble de leur parc immobilier, en programmant et en réalisant des travaux d'adaptation aux abords et dans les résidences universitaires.

Des partenariats pour répondre rapidement à des situations particulières Par ce que chaque situation est unique, les Crous font appel à des partenaires tels que la Fondation Giveka qui aide depuis 2012 le réseau des Crous à équiper des chambres pour accueillir des étudiants en situation de handicap, ou la Fondation santé des étudiants de France qui accompagne les Crous pour l'accueil des étudiants dont le handicap nécessite l'accompagnement par des professionnels de santé. Des Unités de Logements et Services (ULS) ont ainsi été créées sur Nancy, Toulouse Grenoble, Nanterre et Cachan pour accueillir avec des professionnels de la santé des étudiants fortement dépendants. La résidence universitaire adaptée du Crous de Versailles, sur le campus de Nanterre Université, propose un cadre efficace de prise en charge, qui divise les tâches entre le logeur Crous et des professionnels de santé présents 24h sur 24h pour l'accompagnement des étudiants.

Un système de bourses et d'aides adapté au handicap La règlementation relative aux bourses et aides pour les étudiants en situation de handicap vise à favoriser leurs parcours d'étude. Ainsi, les bourses sur critères sociaux pour les étudiants en situation de handicap peuvent être totalement cumulées avec les aides et prestations spécifiques au handicap (AAH, PCH...) sans qu'aucune limite d'âge ne soit prévue. Au-delà des bourses du MESR et des autres ministères, chaque année depuis 1984, la fondation Giveka finance un soixantaine de bourses pour des étudiants en situation de handicap d'un montant de 5 000 euros.

L'accessibilité des services numériques Les démarches en ligne gérées par les Crous sont totalement e-accessibles. Les services numériques des Crous sont ainsi au plus haut niveau de compatibilité avec les dispositions du règlement général d'accessibilité pour les administrations RGAA. Par ailleurs, depuis la rentrée 2022, la plateforme d'appels d'urgence est accessible aux étudiants en situation de handicap auditif et l'ensemble des centres de contact des Crous vont assurer le déploiement de cette solution d'accessibilité téléphonique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Une carte géo localisée des services et équipements proposés aux étudiants en situation de handicap

Publié le 6 octobre 2022, Mis à jour le 29 septembre 2023
Catégorie(s) : Communiqué de presse

La prise en compte du handicap dans la vie étudiante

Le Cnous et les Crous veillent à organiser en leur sein et sur chaque aspect de la vie étudiante la prise en compte du handicap, et à former ou sensibiliser l'ensemble des agents concernés. Il existe dans chaque Crous un référent « handicap » identifié et joignable par tout étudiant qui en a besoin. Les coordonnées de ces référents sont disponibles sur le site etudiant.gouv.fr et sur les sites des Crous.

Accéder à la carte